

INTITULE DU POSTE
(A compléter par l'ENSA suivant exemple)

ENSA Montpellier _2022-1074690_Maître de Conférences _VT PAYSAGE _
Catégorie 2

90 caractères au maximum, espaces compris – merci de respecter la syntaxe ci-dessus

INTITULE LONG DU POSTE
(A compléter par l'ENSA suivant exemple)

Maître de Conférences/ Ville et Territoires PAYSAGE / Catégorie 2

90 caractères au maximum, espaces compris – merci de respecter la syntaxe ci-dessus

ELEMENTS ADMINISTRATIFS (A compléter par le BCPRE)

Corps (pour les postes ouverts aux titulaires)	MCF
Catégorie	A
Poste ouvert aux titulaires et aux contractuels	Oui
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2023

LOCALISATION DU POSTE (A compléter par l'ENSA)

Région : Occitanie
Département : 34 - Hérault
Adresse : 179 Rue de l'Espérou – 34093 Montpellier – Cedex 5

EMPLOYEUR – présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement (A compléter par l'ENSA)

L'ENSAM compte 800 étudiants en cycles licence et master, dont 169 à l'école d'architecture de la Réunion, 17 doctorants, 86 étudiants en HMO, 23 en formation continue diplômante.

En cycle licence, l'enseignement de l'architecture est structuré autour de thématiques différentes sur chaque semestre. Un ensemble de cours de type optionnel obligatoire est proposé aux étudiants dans le cadre de UE3. Le Master est structuré autour de 6 domaines d'études : « Architecture et Milieux », « Métropoles du Sud », « Situations », « Ici et maintenant », « Habiter », « Littoralité ».

A ces domaines sont associés des séminaires, lieux d'initiation à la recherche, dont certains sont adossés aux axes du laboratoire LIFAM encadrés par des enseignants titulaires d'un doctorat et/ou d'une HDR regroupés au sein de ces deux entités.

Entre les 2 semestres, un temps d'enseignement différent est mis en place dans les Hors Les Murs.

Trois axes stratégiques ont été définis par le Conseil d'Administration : littoralité/méridionalité, santé globale, le déjà-là.

L'antenne réunionnaise dispense l'enseignement de licence et le master, un domaine d'étude propre aux problématiques du site est développé sur la thématique tropicale. Les thématiques abordées dans l'enseignement du projet étant adaptées au contexte de milieu tropical.

L'école propose un double cursus architecte-ingénieur en partenariat avec l'IMT d'Alès, ainsi qu'un double diplôme franco-espagnol avec l'Université du pays basque à San Sébastian.

DESCRIPTIF DE L'EMPLOYEUR – présentation des activités scientifiques de l'école (A compléter par l'ENSA)

La recherche au sein de l'ENSA de Montpellier s'organise dans le cadre du LIFAM.

Le **LIFAM** est une unité de recherche habilitée par le Bureau de la recherche architecturale et urbaine, rassemblant une équipe pluridisciplinaire d'enseignants chercheurs issus de l'ensemble des champs présents (ATR, HCA, STA, TPCAU, VT, SHS). La structuration progressive du LIFAM, passe prioritairement par un accompagnement des chercheurs engagés dans la préparation d'une Habilitation à Diriger des Recherches, ainsi que des enseignants engagés dans la préparation d'un Doctorat.

L'effort porte également sur un recrutement d'enseignants avec un profil « recherche » en phase avec le projet scientifique et permettant de renforcer les champs d'investigation autour et à partir des thématiques de recherche à partir desquelles s'articulent le projet scientifique du LIFAM. Le renouvellement du corps enseignant s'impose en favorisant la jeune génération d'enseignants-chercheurs tout autant qu'en encourageant l'intégration de chercheurs associés déjà confirmés. Le développement de la recherche passe également par une meilleure implication de chercheurs dans les instances décisionnelles de l'établissement.

Le LIFAM est rattaché aux écoles doctorales 58 (langues, Littérature, Cultures, Civilisations) et 60 (Territoires, Temps, Sociétés et Développement) de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3, et à l'école doctorale 166 (Information, structures, systèmes) de l'Université Montpellier.

DESCRIPTIF DU POSTE – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution (A compléter par l'ENSA)

Missions et activités principales / Charges pédagogiques et scientifiques :

L'enseignant(e) participera à différents studios de projet en licence et en Master. Il ou elle interviendra sur la dimension paysage du projet dans ses différentes échelles (territoriale, urbaine, espace public, architecture).

En licence :

- développement d'un enseignement magistral ouvrant à la connaissance des paysages, à leur étude et leur mise en projet ;
- développement d'enseignements de studio ou groupes de studios en lien avec leurs responsables tout à la fois interprétation du cours magistral et intelligence des démarches de projet.
- accompagnement des projets en studios.

En master :

Les studios en Master s'articulent autour d'un ensemble de domaines inscrits dans une thématique globale qui leur est propre.

L'enseignant(e) assurera des cours magistraux en licence et en master sur les enjeux et problématiques contemporaines liées au paysage et à son projet, la botanique et le monde du végétal et du vivant.

Implication dans la recherche :

Il n'est pas demandé explicitement au candidat une expérience spécifique en matière de recherche, toutefois, une participation aux activités scientifiques de l'école dans le cadre de son laboratoire de recherche (LIFAM) serait un plus très apprécié. Pour information, trois thématiques transdisciplinaires y sont développées :

- Habiter : le corps, l'espace, un logement, la matière, les imaginaires...
- Les transitions (écologique, numérique, métropolitaine) en architecture et urbanisme (plusieurs programmes de recherche interdisciplinaires dans ce spectre sont déjà portés par le LIFAM).
- Projets et méthodes de la recherche architecturale et urbaine à l'épreuve des changements (questionnements sur nos façons de faire du projet, de la recherche mais aussi de l'enseignement).

A l'aide d'un texte explicite, le candidat pourra se positionner dans ce cadre, en portant des questions d'innovation sur tout ou parties des 3 thématiques. Le développement d'une recherche sur le paysage, la botanique et le monde du vivant sera apprécié. Ces questions pourront être abordées à différentes échelles (Paysage, espace urbain, l'édifice ou l'objet) et selon toutes les méthodologies de recherche en architecture. Elles tenteront de rejoindre ou croiser au mieux les objets de recherches des chercheurs du LIFAM pour anticiper les futures collaborations.

Idéalement, un projet de doctorat ou de HDR sera intégré dans la proposition.

Autres enseignements obligatoires

La participation à l'évaluation des étudiants, à la JPO, aux réunions pédagogiques, aux conseils et jurys de fin de semestres et de fin de cycles.

Cours magistraux en collaboration avec d'autres champs disciplinaires également

Suivi de rapport d'études, de mémoires et de stages, la participation aux séminaires des laboratoires également.

Selon les besoins, interventions en filière professionnelle et dans les formations complémentaires liées aux compétences de l'enseignant(e).

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE – spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques (A compléter par l'ENSA)

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE (A compléter par l'ENSA)

1 - Expériences et compétences souhaitées

Paysagiste praticien(ne) dont la production qualitative et significative puisse être élevée au rang théorique (les publications et les reconnaissances sur sa production professionnelle seront appréciées). Il(elle) objective sa pratique comme ressource pour l'enseignement du paysage.

Enseignant(e) expérimenté(e) dans l'enseignement du projet à différentes échelles ayant une culture du paysage solide mobilisable dans la pensée du projet et ses processus.

Ses expériences avérées professionnelles et pédagogiques lui permettent de se projeter dans l'exigence des fondamentaux pour l'enseignement.

L'enseignant(e) qui sera recruté(e) devra avoir une expérience professionnelle sur le paysage et son projet avec une approche environnementale bioclimatique ainsi qu'une connaissance botanique des écosystèmes et du vivant.

2 - Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Champ Ville et Territoires.

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil –

Diplôme d'ingénieur en paysage (ISA) ou diplôme d'État de paysagiste délivré par une école de paysagiste ou titre équivalent. Les candidats titulaires d'un diplôme d'architecte seront également appréciés.

Pratique professionnelle technique et opérationnelle en équipe autour du projet de paysage et d'architecture dans des situations territoriales actuelles (périphéries, parcs naturels, zones à risques, espaces en transition, nouvelles ruralités, ...). Implication dans l'intégration de critères de durabilité, de renaturation et de respect de l'environnement dans le projet (sols, ressources, ...). Connaissance des géographies méridionales et des contextes littoraux, ruraux et agricoles.

3 000 caractères au maximum, espaces compris

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (ne pas modifier)

Autres informations

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Mentions légales à faire figurer obligatoirement dans le champ de l'offre PEP

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT (textes encadrant les opérations de recrutement)

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférence, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA de Montpellier.

CANDIDATURE (A compléter par l'ENSA)

Lien du site	https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/recrutement-ensa-2023
Personne à contacter	stephane.bosc@montpellier.archi.fr – Président du CPS
Autre personne à contacter	daniel.andersch@montpellier.archi.fr – Directeur des études et de la pédagogie

Adresses électroniques uniquement